



Monsieur Emmanuel Macron
Président de la République

Palais de l'Élysée
55 rue du Faubourg-Saint-Honoré
75008 Paris

Échirolles le 31 janvier 2025

Monsieur Le Président,

C'est avec stupeur que nous, organisation syndicale CGT des Territoriaux de la ville d'Échirolles avons accueilli l'intention de La Préfecture de l'Isère de remettre en cause la décision de notre collectivité qui a fait le choix d'instaurer un congé menstruel pour les femmes souffrant de pathologies générant des douleurs gynécologiques.

La Remise en cause cette décision laisse à penser qu'il y a une volonté affichée de la Préfecture de s'opposer à toutes tentatives d'avancées sociales impulsées par les collectivités et plus particulièrement celles qui s'inscrivent dans la lutte pour l'égalité femmes-hommes.

Le congé menstruel n'est pas un dispositif de confort, c'est une nécessité pour les femmes qui souffrent plusieurs jours dans le mois et qui se rendent au

travail tiraillées par des symptômes comme les douleurs abdominales, les migraines les crampes, les malaises etc..

Le congé menstruel ne concerne pas toutes les personnes menstruées, il s'applique uniquement à celles qui vivent des cycles trop douloureux pour leur permettre de travailler et qui régulièrement sont obligées de prendre des arrêts de travail lors de ces périodes.

En s'imposant de se rendre au travail malgré la douleur, les femmes concernées repoussent sans cesse leurs limites physiques avec forcément un impact sur leur santé mentale. En outre les femmes qui travaillent pendant leurs règles peuvent être moins efficaces en raison de la douleur, de la fatigue et de l'inconfort.

Le congé menstruel proposé par les collectivités peut aider à améliorer le bien-être des employées en leur permettant de se reposer et de se rétablir.

De plus l'instauration de ce dispositif leur évite un passage chez le médecin pour justifier de leur absence, sachant que le cycle menstruel est bien évidemment récurrent. D'autre part cela représente une charge mentale pour les personnes concernées de devoir prévoir un rendez-vous médical à chaque fois sans parler du fait que cela pourrait désengorger les cabinets médicaux à l'heure où notre pays manque cruellement de médecins.

Ajouter à cela l'instauration du jour de carence dans la fonction public ainsi que la rémunération à 90 % en arrêts maladies, les femmes sont à nouveau pénalisées bien malgré elles.

Selon une enquête Ipsos et EndoFrance réalisée auprès de femmes souffrant d'endométriose en 2020, 88% des femmes atteintes estiment que la maladie a un impact sur leur bien-être au travail.

Le congé menstruel prévu par la collectivité n'est pas un jour de congé et le recours au télétravail pour les postes le permettant, reste toujours une possibilité laissée libre à l'appréciation des femmes concernés .

Une fois de plus le message envoyé aux agents du service public vient renforcer l'idée obsessionnelle des gouvernements qui se succèdent dans leur volonté d'attaquer le service public visant à mettre un terme définitif au statut du fonctionnaire déjà bien en péril, victime des multiples réformes régressives pour le service public (1607 heures, réformes des retraites...)

Il est vrai que le versant État de la Fonction Publique n'a pas ce congé et que nous ne pouvons avoir « plus » dans le versant territorial et bien qu'attendent

les élu-es pour voter enfin une loi pour l'ensemble des travailleuses. De quoi avez-vous peur ?

Nous vous demandons de bien vouloir acter cette avancée et faire en sorte que les préfectures arrêtent le ciblage des collectivités qui osent des avancées sociales. La ville de Seyssinet-Pariset a délibéré sur ce sujet en 2023 et se fait reprendre au bout de 2 ans lorsque notre collectivité délibère à son tour.

Nous vous prions Monsieur le Président d'accepter nos sincères salutations.

Christine Defooz
secrétaire générale
CGT des Territoriaux d'Échirolles